

Transport scolaire lors d'intempéries



Chers parents,

L'hiver est bien arrivé et nous souhaitons vous rappeler les modalités lors des interruptions du transport scolaire lors d'intempéries et sur les moyens d'être informés sur l'état du transport.

Le Service du transport scolaire assure chaque jour les déplacements pour plus de 3 500 élèves à l'école et évalue la situation chaque matin. Entre 5 h 30 et 6 h 30, une équipe consulte les prévisions météorologiques (Environnement Canada), l'état des routes (511) ainsi que nos transporteurs des différents secteurs de notre territoire.

Après l'évaluation, le transport peut être :

- maintenu
- retardé de 4 heures
- annulé pour la journée
- interrompu partiellement pour certains secteurs ou circuits

Des interruptions partielles* sont possibles sur certains circuits ou secteurs seulement en raison du brouillard, verglas, froid intense, routes glacées, etc.

Étant donné l'étendue du territoire du Centre de services scolaire, les conditions climatiques peuvent varier d'un endroit à l'autre et entraîner l'interruption dans un secteur seulement (Malartic, Senneterre et Val-d'Or).

Notre [Politique sur le transport scolaire lors des intempéries](#) prévoit également que les parents doivent être attentifs, lors de certaines conditions climatiques, au fait que l'autobus puisse ne pas passer, même si aucun avis n'est émis.

Assurez-vous d'être abonnés à l'alerte-texto!

Soyez assurés que chaque jour les décisions sont prises pour assurer la sécurité de vos enfants, tout en veillant à préserver le temps d'enseignement.

Nos écoles demeurent ouvertes lors d'une interruption de transport en raison d'intempéries ou de bris de service.

Nous vous remercions d'assurer, si possible, le transport de votre enfant lors de ces situations et nous vous remercions de votre collaboration pour assurer la sécurité de tous.



Les interruptions partielles seront dorénavant affichées en jaune sur notre site Internet et notre page Facebook.

Rappelons aussi que des bris de service peuvent survenir sur des circuits en raison de la pénurie de main-d'œuvre chez nos transporteurs scolaires.

RESPONSABILITÉS DU PARENT

Il est de votre responsabilité de vous tenir informés concernant l'état de situation du transport et de vous assurer de la sécurité de votre enfant jusqu'à l'arrivée de l'autobus.

Comme parent, vous pouvez décider, considérant les conditions climatiques dans votre secteur, de transporter votre enfant à l'école ou de le garder à la maison.

Pour demeurer informés de l'état du transport scolaire :

- [Alerte-transport par texto](#) (vous devez vous y abonner annuellement).
- Site Internet, section transport scolaire: <https://www.cssob.gouv.qc.ca/transport-scolaire>
- Facebook : <https://www.facebook.com/cssob>

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter :

[Dépliant Le transport en cas d'intempéries](#)

[Vidéo – Le transport en cas d'intempéries](#)



Merci de votre précieuse collaboration,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-François Pressé'.

Jean-François Pressé
Directeur général